



## Salaire responsable salon de coiffure

Par **Axon**, le **19/11/2014** à **22:37**

Bonsoir, je vous écris pour savoir des renseignements. Actuellement ma conjointe travail dans un salon de coiffure "normalement" que responsable du salon. Hors il se trouve que sur son contrat c'est marqué "Ouvrier qualifié". Elle est en temps que niveau 2 échelon 1. Est-ce normal? Étant donné que la personne qui a acheté le salon n'a pas le diplôme pour tenir un salon de coiffure. C'est pr cela qu'elle a embaucher ma conjointe sachant qu'elle a une apprentie a sa charge. Elle doit etre vers les 1500€ brut pr 35h/semaine. Alors que sur les conventions collectives de la coiffure il est mentionné "responsable de 0 a 9 salariés : 1780€ brut".

Cordialement

Par **P.M.**, le **20/11/2014** à **00:20**

Bonjour,

Donc, vous ne devriez plus poser la question pour savoir si c'est normal puisque l'employeur doit respecter la Convention Collective applicable...